

# **SDM Informations**

*Bulletin édité par l'association*  
**Sauvegarde des Mesnuls**



**L'arrivée aux Mesnuls avant l'aménagement de la retenue d'eau**

## *L'éditorial*

*Le patrimoine et l'environnement sont aujourd'hui au cœur de nos campagnes car ils participent à la qualité de vie que nous recherchons tous. Le Château, l'Eglise, l'Allée des Tilleuls font partie du patrimoine naturel et bâti des Mesnuls, mais aussi la Villa Gallo-Romaine, la Chapelle, les Chemins et les Sentes... Cette liste n'est pas exhaustive et la SDM s'efforce de mieux vous le faire connaître à travers ses activités. Un article en page 3 est consacré à la retenue d'eau qui nous accueille depuis bientôt 30 ans à l'entrée du village. Mais il ne s'agit pas non plus de transformer Les Mesnuls en musée à ciel ouvert. Le monde bouge et notre environnement avec. Aussi nous devons prendre les mesures nécessaires à sa préservation. L'enfouissement des lignes électriques, la Haute Qualité Environnementale, l'extension du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse sont des outils mis à notre disposition pour nous permettre de faire face à l'avenir. Seront-ils suffisants ? L'Opération d'Intérêt National « Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin » a pour objectifs de créer 5000 logements par an et 100000 emplois. L'atteinte de ces objectifs entraînera inexorablement la destruction de centaines d'hectares d'espaces naturels et agricoles avec des conséquences prévisibles sur les transports, la consommation d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets. Les articles en page 4 sur les infrastructures routières et les nappes phréatiques illustrent les difficultés actuelles et laissent présager des difficultés à venir. Tout cela est-il bien raisonnable ? Les associations de défense de l'environnement, dont la SDM, se mobilisent pour que les solutions mises en œuvre ne soient pas destructrices de cet environnement que nous apprécions tous et que nous puissions continuer à bien vivre avec vous.*

**Francis Dazin**  
**Président de la SDM**

**Avril 2008**

# La vie de l'Association

## Rencontres avec les élus

La SDM est intervenue à plusieurs reprises lors des conseils municipaux pour poser des questions sur les sujets suivants : projet de columbarium, nouvelles règles de permis de construire, éclairage public.



## Courrier au Préfet

Suite à la réponse du Conseil Général concernant les conditions de circulation aux Mesnuls (voir le paragraphe « Les infrastructures routières » page 4), la SDM a écrit au Préfet pour avoir des informations sur le déclassement de la RD 191 des Routes à Grande Circulation.

## Promenade découverte

Une quinzaine de personnes et deux chiens ont participé à la promenade-découverte organisée par la SDM le 11 novembre 2007 sur le thème « Les chemins et sentes mystères des Mesnuls ». La SDM continue ainsi le travail d'inventaire des chemins et des sentes commencé le 24 juin 2007 en concertation avec la municipalité. Rappelons que les sentes appartiennent au patrimoine privé de la commune. Le compte rendu de cette promenade-découverte a été transmis au Maire afin qu'il puisse décider des actions à mener pour améliorer leur entretien.

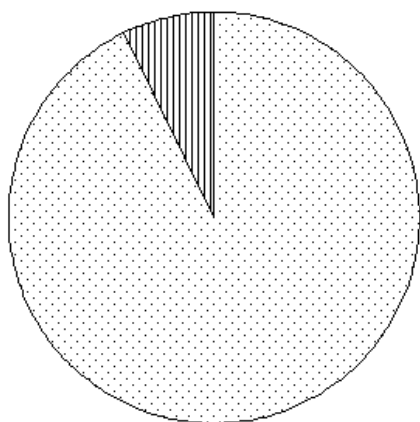


## Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SDM s'est tenue le 8 mars 2008 à la Maison du Jardinier, en présence de Monsieur Pistenti, ancien cantonnier du village. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les projets et les actions en cours. Les résultats financiers de l'année 2007 sont présentés ci-dessous :

### Produits

Subvention Mairie : 100 €  
7%



Cotisations : 1280 €  
93%

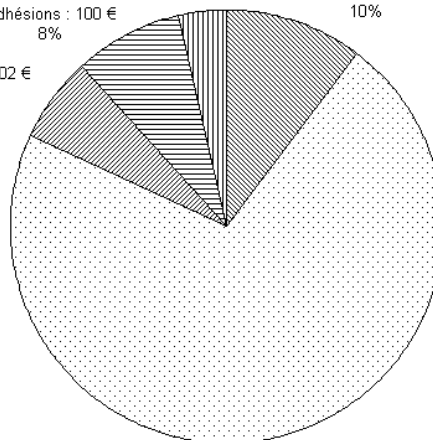
### Charges

Assurance (3 mois) : 45,97 €  
4%

Adhésions : 100 €  
8%

Animation : 82,02 €  
7%

Frais de bureau : 129,75 €  
10%



Information : 901,60 €  
71%

L'essentiel des produits provient des cotisations des adhérents. Une part importante des charges est consacrée à l'information : bulletins et tirages. Un effort particulier a été fait en 2007 pour réduire les frais d'assurance et le coût des bulletins. Le montant de l'adhésion pour l'année 2009 est passé de 15 € à 17 € pour les membres actifs et de 30 € à 35 € pour les membres bienfaiteurs, soit une augmentation d'environ 15 % sur 10 ans.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 avril 2008 afin de constituer le bureau :

Président	<b>Francis Dazin</b>	Vice-Président	<b>Roger-Daniel Henry</b>
Secrétaire	<b>Annick Limonet</b>	Secrétaire-Adjoint	<b>Véronique Mac Millan</b>
Trésorier	<b>Christine Lamcha</b>	Trésorier Adjoint	<b>Pierre Barroin</b>
Conseillers	<b>Yolande Jaume - Michel Tayals - Jean-François Moreaux - Claude Prouillet</b>		

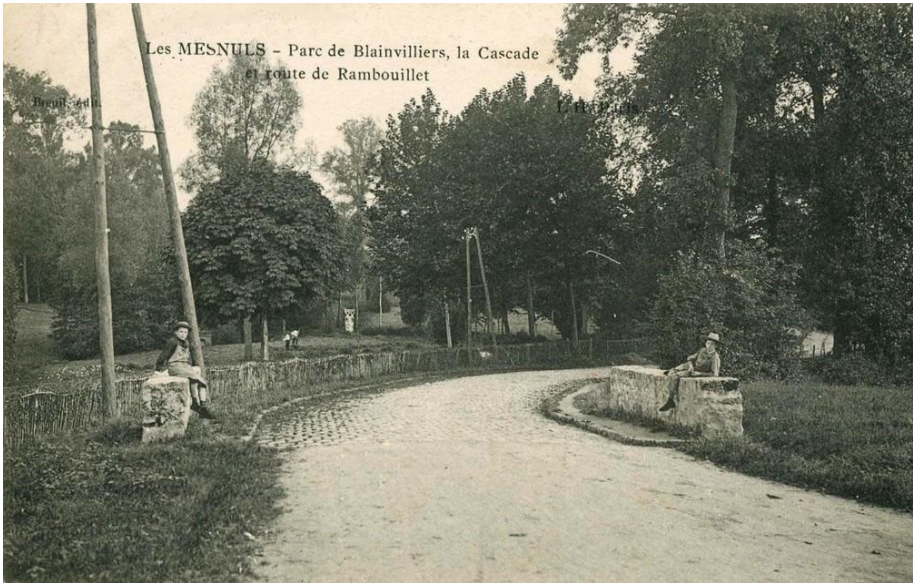
Au vu des résultats financiers de l'année 2007, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas solliciter de subvention à la Mairie au titre de l'année 2008.

Pour contacter la SDM : boîte aux lettres Associations ou [www.sdm-lesmesnuls.com](http://www.sdm-lesmesnuls.com)



# Notre Patrimoine

## La retenue d'eau



Autrefois, au lieu dit « La Cascade » existait un terrain marécageux, couvert d'ajoncs, d'arbrisseaux malingres. Chaque année, dès le printemps, les grenouilles et autres batraciens s'en donnaient à cœur joie et les moustiques venaient troubler le sommeil des Mesnulois. En 1978, sur l'initiative du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS), à l'amont du pont, une retenue d'orage a été aménagée ainsi qu'un déversoir de trop plein appelé « barrage » fut bâti pour éviter que les débordements hivernaux de la Guyonne viennent couper la RD191 et s'épandre dans les champs environnants. Puis de gros travaux d'étanchéité du sol furent entrepris de façon à faire un plan d'eau stable. Les berges furent mises en

valeur et en 1981 un étang de pêche fut réalisé et ouvert au public. C'est le SIAMS qui en est le gestionnaire. Chaque année à l'automne, un alevinage est effectué, il est destiné à renouveler les espèces. On y trouve des carpes, dont certaines de belle taille, des goujons, des gardons et des brochets en quantité suffisante pour satisfaire les pêcheurs. La profondeur de l'étang varie de 0,45 m près des berges à 1,50 m en son milieu. Sa surface est de 2,5 ha. La pêche y est pratiquée toute l'année à condition d'être muni d'un permis en cours de validité, ou journalier, selon le cas. Enfin nous rappelons qu'il est absolument interdit de s'y baigner ou d'y faire fonctionner des modèles téléguidés.

**Yolande Jaume (en collaboration avec Claude Prouillet)**

## Jeu-concours

Réponses au jeu-concours organisé par la SDM en 2007 :

### **Question 1 : d'où vient le nom des Mesnuls ?**

Bien qu'il y eut un passé romain, puis médiéval, la première forme du nom fut probablement LES MENILS, puis LES MENUS, et enfin LES MESNULS, ce qui signifie :

- MENILS : habitation rurale ;
- MESNILS : plusieurs habitations rurales.

C'est au XIII<sup>e</sup> siècle que LES MESNILS sont devenus LES MESNULS.

### **Question 2 : où se trouvait autrefois le débit de boissons du village ?**

A l'emplacement exact du restaurant « LA TOQUE BLANCHE ». Cet établissement existait déjà en 1914 sous l'appellation « CAFE PHILIPPE » dont l'enseigne annonçait « Vins et liqueurs, café et billard ». Enfin, dans les années 20, « LE BISTROT » d'aujourd'hui faisait alors « Epicerie – Mercerie – Café – Tabac »

### **Question 3 : de quelle année date la première école communale des Mesnuls ?**

De 1832, par autorisation du sous-préfet en place. Elle était située rue Neuve. L'école s'installa ensuite au rez-de-chaussée de la mairie, puis en haut de la Grande Rue avant d'aller dans le bâtiment actuel inauguré en 1934. Une classe enfantine fut ouverte en 1976.

### **Question 4 : en quelle année a été implantée l'allée des tilleuls ?**

En 1792, lors de la création de la route nationale, actuellement route départementale n° 191. Cette allée est classée. Pourtant, par 2 fois au début des années 1960 et 1990, il fallut s'opposer à leur abattage par la Direction Départementale de l'Équipement qui les déclarait malades et de ce fait dangereux. Après des soins adaptés, ils font encore partie de notre paysage quotidien et résisteront probablement à d'autres tempêtes comme ils l'ont déjà fait sans dommages en décembre 1999.

### **Question 5 : en quelle année et par qui fut commencée la construction du château des Mesnuls ?**

En 1575, pour la partie centrale, par Robert de Combault, seigneur de Vasseulx en Champagne, Chevalier des deux ordres du roi Henri III, gentilhomme de sa chambre et capitaine des gardes de la Reine. La poterne, elle, fut construite entre 1535 et 1540 par Christophe de Refuge, seigneur de Marolles et des Mesnuls, Correcteur des Comptes, Maître d'Hôtel de Charles, Duc d'Alençon.

**Yolande Jaume**

# Notre Environnement

## Les infrastructures routières

Suite au courrier de la SDM du 18 juin 2007 sur les conditions de circulation sur la RD191 dans la traversée des Mesnuls, la Direction Générale des Services du Département a apporté le 13 février 2008 les éléments de réponse suivants :

- un seul accident corporel s'est produit sur la période 2002-2006 dans la traversée des Mesnuls, qui ne figure donc pas parmi les Zones d'Accumulation d'Accidents Corporels (ZAAC) ; cet accident s'est produit lors d'un choc entre deux véhicules légers sur chaussée mouillée en 2005 et a donné lieu à deux blessés légers,
- le trafic moyen journalier observé en 2006 sur le tronçon considéré est d'environ 4 700 véhicules dont 5 % de poids lourds soit 235 poids lourds par jour,
- la RD191 a été classée par l'Etat parmi les Routes à Grande Circulation (note 1),
- le Département a été amené à émettre un avis par délibération du 23 mars 2007 prévoyant un déclassement de la RD191 du réseau des Routes à Grande Circulation (note 2),
- le décret fixant la nouvelle liste n'ayant pas encore été pris par l'Etat, les conditions d'utilisation de la RD191 doivent donc être maintenues (note 3).

Ce déclassement devrait permettre aux communes concernées de prendre des mesures pour améliorer les conditions de circulation comme par exemples la création d'une zone 30 dans la traversée de l'agglomération, l'interdiction de circulation des poids lourds la nuit, l'interdiction de circulation totale des poids lourds de 32 tonnes et plus. Cependant ces mesures risquent d'être insuffisantes en regard de l'ampleur du trafic. D'autres solutions, respectueuses de l'environnement, seront à mettre en œuvre : mise en place d'un plan de circulation au niveau du bassin parisien, amélioration des transports collectifs, ré-affectation au fret des voies ferroviaires dégagées par la construction de 2000 km de lignes TGV nouvelles, réhabilitation du transport fluvial et maritime...

Notes :

- (1) Les Routes à Grande Circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des linéaires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des Routes à Grande Circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et groupements propriétaires des voies (article L110.3 du Code de la Route)
- (2) Au cours de cette séance, le conseil général a examiné le rapport établi en octobre 2006 par les services de la Préfecture sur le déclassement de 227 km des 681 km de Routes à Grande Circulation que compte le département
- (3) Les projets qui doivent être, avant leur mise en œuvre, communiqués au représentant de l'Etat dans le département, sont les projets ou les mesures techniques de nature à modifier les caractéristiques géométriques ou mécaniques de la route classée à grande circulation ou de l'une de ses voies, en particulier, en affectant les profils en travers, les rayons en plan ou le gabarit ou en prévoyant la mise en place de dispositifs empiétant sur la chaussée (article R 411-8-1 du Code de la Route)

## Les nappes phréatiques

La commune des Mesnuls est située sur la nappe dite du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix qui couvre une superficie de 2423 km<sup>2</sup>, principalement dans les départements de l'Eure, de Paris, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val de Marne. L'occupation générale du sol se répartit entre les territoires artificialisés (32 %), les terres agricoles (40 %), les forêts (26 %) et les zones humides et surfaces en eau (2 %). Les prélèvements se répartissent entre les collectivités (95 %) et les usines (5%). L'eau distribuée aux Mesnuls est d'origine souterraine comme 80 % de l'eau distribuée dans les Yvelines. Le niveau de la nappe est sensible aux précipitations, avec un mois de décalage, et les sécheresses ont des effets durables, ils se répercutent sur les années suivantes.

La courbe ci-contre représente le niveau de la nappe mesurée à Mareil-le-Guyon depuis 1972. Les piézomètres (instruments qui servent à mesurer la compressibilité des liquides) de Mareil-le-Guyon sont dotés de seuils sécheresse. Malgré une remontée liée aux pluies de début février, le passage au-dessus du seuil de crise en 2008 n'est pas acquis. Pour les raisons évoquées ci-dessus (occupation générale du sol, répartition des prélèvements, origine de l'eau distribuée, effets durables des sécheresses), la nappe phréatique du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix est donc fragile.

Pour plus d'informations : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

